

La Charte d'Amiens, les oppressions et le syndicalisme

Sur l'utilisation de notre histoire commune

Le texte du camarade explicite une posture qu'on retrouve chez d'autres camarades, parfois de manière plus diffuse. Il y aurait, pour aller vite, d'un côté des pseudo-syndicalistes wokisé·e·s déconnecté·e·s du terrain qui n'auraient rien compris au b.a.-ba et à l'histoire du syndicalisme ; et de l'autre des vrai·e·s syndicalistes qui défendraient la CNT et sa nature syndicale.

Cette **posture** se construit en revendiquant deux ancrages, et les légitimités censées en découler. D'un côté l'ancrage de terrain dans la besogne syndicale quotidienne. Ce bout-là, je ne vais pas ici m'y attarder. Je me bornerais à rappeler l'état ultra-groupusculaire de tous nos syndicats, et la faiblesse de l'activité de terrain qui en découle nécessairement, malgré nos efforts. Cette ancrage là, est donc précaire.

Le deuxième ancrage que revendique cette posture d'autorité est l'ancrage dans l'histoire du mouvement ouvrier. C'est cette **filiation historique revendiquée** et sa pertinence que je veux questionner dans ce texte.

L'histoire des générations de militant·e·s syndicalistes qui nous ont précédés est riche. Savoir d'où l'on vient, utiliser notre histoire, profiter de ses héritages, apprendre d'elle, y trouver de l'inspiration et de la matière à débat, est une force. Et il se trouve que nous sommes un certain nombre à la CNT à partager une passion pour l'histoire ouvrière poussiéreuse.

C'est normal (ou en tout cas pas nouveau) que, dans les moments de doute, de crispation, de refondation, ou de questionnement, l'histoire soit utilisée pour donner une légitimité et une autorité à telle ou telle position. Mais au passage, prenons garde de ne pas éteindre notre curiosité et intelligence collective, notre capacité d'actualisation et notre ouverture sur les réalités sociales du monde. Attention à ne pas s'enfermer à double tour dans le passé, surtout si c'est pour réviser, simplifier, et mythifier ce passé. Enfin, ne laissons pas certains camarades à la CNT s'attribuer un **monopole** sur l'histoire ouvrière et son héritage. Cette histoire est à toutes et tous et nous en sommes tous et toutes les héritier·e·s.

Les groupes spécifiques non-mixtes ne sont pas nouveaux dans le mouvement ouvrier

À priori, des camarades prétendent que les groupes spécifiques sont une nouveauté à la mode totalement extérieure à l'histoire du syndicalisme. C'est factuellement faux. Dès le début du XX^e siècle, dans un contexte fortement influencé par le syndicalisme révolutionnaire, des groupes ouvriers spécifiques se sont aménagés des espaces de sociabilité, voire de revendication, non-mixtes au sein même des CGT :

- **Groupements syndicaux de jeunesse.** Les Jeunesses syndicalistes sont fondées au début du XX^e dans la CGT.
- **Groupements syndicaux ethniques.** *L'Interseksionen Byuro* (le Bureau Intersection), créé en 1910, groupait les sections juives au sein de la CGT. Il éditait son propre journal en yiddish, le *Der Yidisher Arbeyter* (« L'ouvrier juif »). Il y a surtout, pendant l'entre-deux guerres, l'expérience de la MOE (Main-d'œuvre Étrangère) de la CGTU¹, qui deviendra la MOI (Main-d'œuvre Immigrée) après la réunification à la CGT de 1936. La MOE regroupait les ouvrier·e·s étranger·e·s et issu·e·s des colonies, par groupe de langue.
- **Groupements syndicaux de femmes.** Ces projets remontent à la veille de la première guerre mondiale, mais ne seront concrétisés que dans les années 1920. La CGTU, a été, de nouveau, en pointe sur la question, notamment dans les PTT (je ne peux m'empêcher d'en souligner l'ironie) et l'Enseignement. Elle était dotée d'une « commission féminine confédérale » animée notamment par la camarade Marie Guillot. Ce projet de commission non-mixte avait été adopté à *l'unanimité* au Congrès CGT de Lille (1921). À bon entendre. Il y avait aussi une « conférence féminine » avant chaque Congrès confédéral. À la même époque des « sections féminines » ou « commissions féminines » (ou « Groupes féministes » dans l'Enseignement) se sont constitués dans des syndicats locaux, des Bourses du Travail et à la Fédération PTT unitaire. Enfin, mentionnons l'éphémère mais originale « Ligue des dames employées » en 1928 qui réunissait syndiquées CGT, CGTU et non-syndiquées, dans les PTT.

1. CGT-Unitaire (1921-1936). Confédération héritière du syndicalisme révolutionnaire d'avant-guerre. Les minoritaires, opposé·e·s au ralliement à l'Union sacrée de la CGT en 1914, ne sont pas loin de devenir majoritaire au Congrès CGT de Lille (1921). La direction confédérale entame alors une politique d'obstruction systématique, ce qui provoque le départ des minoritaires qui créent la CGTU fin 1921. Le syndicalisme révolutionnaire de la CGTU va éclater en trois tendances (syndicalistes léninistes, anarcho-syndicalistes et syndicalistes révolutionnaires).

La Charte d'Amiens et l'autosuffisance syndicale

La Charte d'Amiens² est dense. Différentes interprétations et utilisations sont possibles. Je voudrais ici revenir sur une interprétation assez répandue qui présente la Charte d'Amiens comme **apolitique**. La confédération CGT-FO utilise par exemple souvent la Charte d'Amiens pour justifier certaines de ses abdications en les déguisant en neutralité politique. De toutes les interprétations, c'est la plus superficielle et la moins éclairante pour comprendre l'originalité du syndicalisme révolutionnaire.

La Fédération **réformiste** du Livre défendait justement la « neutralité absolue » du syndicalisme vis-à-vis du politique. Au Congrès de 1906, Jusserand explique que sa Fédération, malgré des « réserves », a voté la motion « parce qu'elle condamne l'intrusion de toute politique dans le syndicat ». Cela ne veut pas dire qu'il ne soit pas pleinement conscient du sens politique que donnent les rédacteurs SR à leur motion. D'ailleurs un peu plus tôt dans les débats, Keufer ne se prive pas de souligner (pour le critiquer) l'aspect éminemment politique du syndicalisme révolutionnaire. Si la Fédération du Livre vote la motion c'est par compromis antiguediste³. À Amiens, chacun·e trouve dans la Charte ce qui l'arrange, mais personne n'est dupe.

Les syndicalistes révolutionnaires ne cache en effet pas l'ambition politique qu'elles donnent au syndicalisme. Avec la Charte, elles ne donnent ni plus ni moins aux Syndicats la responsabilité de préparer et mettre en place le socialisme. Elles érigent le syndicalisme en « doctrine nouvelle » (Latapie des Métaux) qui se suffit à elle-même, distincte de l'anarchisme et de la social-démocratie. Toute l'originalité de la Charte (et du syndicalisme révolutionnaire) est justement là : elle est **à la fois politique et apartisane**. Les SR ne s'opposent pas à la politique mais à la main-mise des Partis sur la politique. Le SR cherche à construire une politique structurée non pas autour de regroupements interclassistes d'affinité partisane (les Partis et sectes politiques), mais autour d'un regroupement de classe et d'intérêt (le Syndicat, le « Parti ouvrier » comme dit Émile Pouget). Pour les SR, la force du syndicat vis-à-vis des Partis et sectes politiques, est que lui seul peut permettre l'autonomie ouvrière, elle-même condition de l'auto-émancipation de classe. Il permet au travailleur·euse·s de faire de la politique directement, à partir du quotidien, sur le terrain social, et de manière concrète. Il permet aux travailleur·euse·s de se réunir autour de leurs intérêts so-

2. Charte d'Amiens (1906). Motion présentée par le Bureau Confédéral lors du Congrès confédéral CGT d'Amiens de 1906, adopté à la quasi unanimité (830 voix sur 839). Texte de référence du syndicalisme révolutionnaire.

3. Guedisme. Courant politique social-démocrate orthodoxe et marxiste en France, issue du Parti Ouvrier Français créé en 1882 par Jules Guesde. Il tente dans les années 1880 d'imposer son contrôle sur le mouvement syndical, en vain. L'arrogance autoritaire et dirigiste du Parti guesdiste a contribué à ce que la CGT, dès sa fondation (1895), marque son indépendance totale vis-à-vis des Partis. Les guedistes reviennent timidement à la charge au Congrès d'Amiens en 1906 en proposant une collaboration entre CGT et SFIO. C'est ce qui provoque le fameux débat d'Amiens sur la relation entre Partis et Syndicats.

ciaux et économiques et autour de pratiques d'entraide et de lutte, plutôt que de se cliver à coup d'étiquettes, de postures partisans et d'enjeux (anti)électoraux⁴.

La plupart des Partis politiques socialistes (sociaux-démocrates, léninistes, anarchistes⁵) n'ont cessé de **contester la capacité politique du syndicalisme**. Pour eux, le syndicalisme n'est qu'un « moyen », restreint aux luttes salariales défensives et revendicatives. Seul le Parti verrait suffisamment loin pour dessiner des finalités politiques et un projet de société. Les Syndicats, étroitement bornés, auraient ainsi besoin de la direction politique des Partis. Dit d'une autre manière, les travailleur·euse·s ne seraient pas capables de s'auto-diriger politiquement via leurs propres organisations que sont les Syndicats. Avec la Chartes d'Amiens, les SR affirment le contraire. Le Syndicat y est pensé comme une **contre-société solidaire et autonome** que les travailleur·euse·s construisent ici et dès maintenant pour et par elleux-mêmes.

Avec la Charte d'Amiens, les SR n'invitent donc pas les Syndicats à externaliser la défense de certains intérêts des travailleur·euse·s à des groupes spécifiques extérieurs. Elles invitent au contraire à **englober, sur le terrain social et au sein même du syndicalisme, l'ensemble des besoins et préoccupations de notre classe**. Rien d'étonnant par conséquent, que nos ancien·ne·s biberonné·e·s au syndicalisme révolutionnaire, aient ressenti la nécessité de mettre en place des regroupements spécifiques au sein des Syndicats.

Bien sûr, vu l'état actuel du syndicalisme, cette ambition d'autosuffisance syndicale peut paraître lunaire. Mais appeler à externaliser « le féminisme » ou « l'anti-fascisme », c'est-à-dire les présenter comme étrangers aux intérêts des travailleur·euse·s au nom d'une **vision minimaliste et apolitique du syndicalisme** (et de la Charte d'Amiens), et en même temps s'arroger l'héritage historique du syndicalisme révolutionnaire, est à minima discutable.

En toute camaraderie, et avec des bises SR.

Un ancien camarade de la CNT (2025), 2022

4. « *Nous ne faisons pas de parlementarisme - car il ne faut pas confondre politique et parlementarisme -, la politique que nous faisons revêt un caractère essentiellement social et, partant, n'est pas susceptible de nous diviser, et de désagréger nos organismes économiques comme l'a toujours fait et le ferait encore la politique électorale, si on ne l'avait pas éliminée de nos groupements corporatifs et laissée à l'initiative des groupes d'études spécialement consacrés à cet effet* » Jean Latapie, article publié dans Le Peuple, 9-16 avril 1905.

5. Notamment la Fédération Anarchiste Ibérique (FAI), créée en 1927 par des anarchistes désireux d'imposer leur direction politique à la CNT espagnole. La FAI prendra le contrôle de la CNT en 1931 provoquant alors une vague d'exclusions et de désaffiliations de la CNT (départ de 50 000 adhérent·e·s, essentiellement en Catalogne et à Valence).